



31 mars 2021

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de L'APL (www.lignery.ca) sous la rubrique *Fil de nouvelles* afin de consulter les sujets d'intérêt suivants :

INVITATION À TOUTES ET TOUS
SESSIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Rencontre virtuelle par la plateforme ZOOM

De 18 h 00 à 20 h 30

**Places
limitées**

LE MARDI 18 MAI 2021

OU

LE MARDI 8 JUIN 2021

OU

LE MERCREDI 16 JUIN 2021

PARLONS RETRAITE

Les sujets abordés seront les suivants :

La source de revenu à la retraite, l'espace REER, la participation au RREGOP, les années de service et l'admissibilité à la retraite, le calcul de la rente de retraite, les rachats de service, la banque de 90 jours, la rente de la RRQ et la coordination, l'indexation de la pension, l'assurance salaire, les journées de maladie et la retraite.



Que vous soyez prêt ou loin de la retraite, il est important de se renseigner sur son régime de retraite, le RREGOP

Pour profiter pleinement de la formation, il serait utile d'avoir en main :

- Votre état de participation du RREGOP (envoyé sur demande par *Retraite Québec*) ;
- Votre relevé de participation au RREGOP (vous pouvez l'imprimer à partir du service en ligne « [Mon dossier](#) » de *Retraite Québec* – [Voir INFO APL #08](#)).

❖ **Si vous n'avez pas VOTRE état de participation, L'APL fournira un exemple pour la formation.**

Pour obtenir, un état de participation plus récent, complétez et acheminez le formulaire « [008 – Demande d'état de participation](#) » à *Retraite Québec*. Ce formulaire est disponible sur le site de L'APL (www.lignery.ca) dans la section « *Formulaires et lettres types* ».

Pour obtenir plus rapidement votre état de participation, vous pouvez aussi appeler *Retraite Québec* au : 1-800-463-5533.

PROCEDURE D'INSCRIPTION – AVANT LE 14 MAI 2021

ÉTAPE 1 : CHOIX DE DATE

Choisir, par ordre de priorité, les dates qui vous conviennent. Pour cela, utilisez le « Forms » destiné à cet effet. Vous pouvez y accéder :

❖ En cliquant



❖ En cliquant sur le bouton



de la page d'accueil de L'APL (www.lignery.ca)

ÉTAPE 2 : COURRIEL DE CONFIRMATION

Environ 24 heures après le choix de date, les personnes inscrites recevront **un courriel** (généralisé par ZOOM) contenant un « code secret » ainsi qu'un **lien unique** leur permettant d'accéder à la session. Ce lien **unique** n'est pas partageable puisqu'il ne permet l'accès qu'à une seule personne.

Accédez à L'INFO NÉGO EXPRESS de mars 2021 :

http://lafse.org/fileadmin/Negotiations/Info_Nego/infonegoexpressmars2021.pdf



Session information « ASSURANCE EMPLOI »

Dates à mettre à l'agenda (pour les personnes concernées)

● LE LUNDI 22 JUIN À 16H30

Les modalités de cette rencontre vous seront acheminées ultérieurement; surveillez nos publications dans les INFOS APL !

Suis-je membre de mon syndicat ou non ?

Pour assister aux Assemblées générales et voter, le cas échéant, je dois être membre en règle de L'APL.

Ce n'est pas parce que l'employeur prélève, à la source, des cotisations syndicales que cela fait de vous un membre de L'APL. Le Code du travail prévoit une adhésion libre et volontaire au syndicat. Pour être membre de L'APL, vous devez donc poser un geste pour adhérer.

En vertu des *Constitutions et règlements de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)*, pour devenir membre, il faut :

1. Remplir et signer une carte d'adhésion (disponible auprès de votre personne déléguée et sur le site de L'APL (<http://www.lignery.ca/vie-syndicale/devenir-membre/index.html>) ^[1])
2. Payer un droit d'entrée de 5 \$ ^[1];
3. Être accepté par une résolution du Bureau des délégués (Les prochains « Bureau des délégués » seront les 31 mars 2021, 5 mai 2021 et 2 juin 2021).

Devenir membre de L'APL (CSQ) c'est, :

- Participer de plein droit aux décisions;
- Agir collectivement sur nos conditions de vie et de travail;
- Travailler à la promotion de notre profession.

C'est aussi bénéficier :

- de l'information, de l'assistance, de la défense des droits individuels, de la défense des droits collectifs et de l'ensemble des services du syndicat.

^[1] Cartes d'adhésion et droit d'entrée de 5 \$:

- Remettre la carte d'adhésion dûment complétée et le droit d'entrée de 5 \$ (en argent comptant ou par chèque) à une personne déléguée de votre école ou votre centre. L'APL accepte maintenant les virements INTERAC, communiquer avec une personne déléguée de votre école ou votre centre ou avec L'APL pour connaître les modalités. N'hésitez pas à faire appel à cette personne pour toute information supplémentaire.

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

Nous vous invitons à vous inscrire à l'infolettre de L'APL.

Marche à suivre :

- aller sur la page d'accueil du site www.lignery.ca
- dans le bas de la page d'accueil, dans l'encadré, indiquer votre prénom, votre nom et votre adresse courriel
- cliquer sur le bouton « Soumettre » et suivre les indications faciles

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DU SYNDICAT.

Prénom: _____

Nom: _____

Courriel: _____

Soumettre